RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Élections

Élections européennes : faites votre demande d'inscription sur les listes électorales en ligne !

Publié le 07 mars 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Crédits : bizoo_n - stock-adobe.com

Vous avez récemment déménagé ? Vous êtes un citoyen européen résidant en France ? Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales grâce à la démarche en ligne mise à disposition par *Service-Public.fr*.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez le faire en mairie ou en ligne sur Service-Public.fr (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396) .

Pour effectuer la **demande d'inscription en ligne**, vous devrez vous authentifier avec vos identifiants FranceConnect ou via votre compte Service-Public.fr.

Il vous faudra transmettre les documents suivants :

- un justificatif d'identité (par exemple votre carte nationale d'identité) ;
- un justificatif de domicile (justifiant du lien avec la commune où vous voterez, par exemple une facture d'électricité).

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous devez fournir **en plus** une déclaration sur l'honneur précisant votre situation électorale (https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/DeclarationInscriptionEuropeen) .

⚠ **Attention :** vous avez jusqu'au 1er mai 2024 à minuit pour vous inscrire en ligne pour voter lors des élections européennes 2024.

À noter : vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes en vous rendant **dans votre mairie** jusqu'au 3 mai 2024, ou en en faisant la demande par courrier (réception au plus tard le 3 mai 2024).

Si vous êtes français, vous devez alors fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription (Cerfa n° 12669*02 (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024)).

Si vous êtes citoyen d'un autre pays de l'Union européenne, vous devez fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile, votre déclaration sur l'honneur (https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/DeclarationInscriptionEuropeen) et le formulaire de demande d'inscription adapté (Cerfa n° 12671*02 (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16025)).

Services en ligne et formulaires

- Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)

  Téléservice

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788)

  Téléservice

Et aussi

- Élections (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47)
- Liste électorale, bureau de vote... : comment vérifier son inscription ? (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687)
- S'inscrire sur les listes électorales : avec quel justificatif d'identité ? (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34779)
- Les dates des élections européennes (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17161)

Pour en savoir plus

- Élections européennes 2024 : notre dossier
  (h
  tt
  ps